

PLAN D'ACTION DE L'ÉCOLE

ALLIÉS DU TANDEM

POUR UN MILIEU SAIN ET SÉCURITAIRE

À notre école

La violence et l'intimidation de tout genre sont inacceptables. Elles ne sont pas tolérées à l'école, ni dans les autobus scolaires, ni par le biais de l'électronique.

Si des actes de violence mettant en cause la sécurité d'une personne surviennent, les élèves doivent les déclarer et savoir que ces incidents seront gérés immédiatement et efficacement.

Chacun a le droit d'être protégé et a le devoir de protéger les autres.

Nos résultats

En 2014-2015, nos priorités étaient de se donner une vision commune du vocabulaire et des concepts de violence et d'intimidation. Nous avons également misé sur l'acceptation des différences et sur un nouveau code de vie pour l'ensemble des élèves et des intervenants.

Depuis, nous avons mis en place différents ateliers d'habiletés sociales et ciblés les élèves ayant besoin d'avoir une meilleure compréhension des concepts de violence et d'intimidation (rencontres personnalisées). Des ateliers de sensibilisation sur la différence ont également été faits à différents niveaux.

Nous croyons que les mesures mises en place sont efficaces et permettent aux élèves de se sentir en sécurité.

Portrait de la situation

À la suite de l'analyse de la situation de notre école, nous constatons que les élèves se sentent pratiquement tous en sécurité à l'école. La grande majorité des élèves disent être à l'aise avec au moins un adulte pour aller discuter s'ils rencontrent des problèmes. Le nombre de manifestations de violence et d'intimidation a diminué depuis les dernières années et l'intervention est perçue comme efficace. La violence verbale (moqueries, dénigrement) demeure la forme de violence la plus présente.

CONFLIT

Désaccord ou mécontentement entre deux ou plusieurs personnes qui ne partagent pas le même point de vue. Le conflit peut entraîner des gestes de violence. Les conflits sont nécessaires pour apprendre, ils font partie de la vie. Ils peuvent se régler soit par la négociation, soit par la médiation.

Définitions

VIOLENCE

Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant comme effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens (LIP, 2012).

INTIMIDATION

Tout comportement, parole, acte ou geste, délibéré ou non, à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser (LIP, 2012).

QUELQUES ACTIONS DE L'ÉCOLE POUR PRÉVENIR

Depuis cette année, l'école s'est dotée de la nouvelle plateforme *Moozoom* afin d'enseigner et de soutenir les élèves de la maternelle à la 6^e année dans le développement de leurs compétences socio-émotionnelles. Le développement de ces compétences s'inscrit au cœur de la mission éducative pour prévenir la violence et le harcèlement à l'école.

Des ateliers de sensibilisation sont également offerts afin que les élèves soient en mesure de reconnaître l'intimidation et la violence et d'être capables de la dénoncer. Les jeunes apprennent les conséquences de l'intimidation et de la violence afin de développer leur empathie. Un comité d'intervention est formé afin d'intervenir rapidement lors de la déclaration d'événements. Un plan de surveillance stratégique est établi ainsi qu'un plan d'intervention en situation d'urgence.

ACTIONS DE L'ÉCOLE SI ELLE CONSTATE UN GESTE INAPPROPRIÉ

Au moment où un acte est constaté

Un arrêt d'agir est immédiatement demandé. Par la suite la victime, l'auteur des gestes et les témoins sont rencontrés séparément. Les parents sont informés de la situation et des sanctions sont imposées.

Mesures de soutien et d'encadrement

Des services professionnels sont offerts à la victime ainsi qu'à l'auteur des gestes d'intimidation et de violence.

Sanctions possibles

L'auteur de violence ou d'intimidation s'expose à des sanctions disciplinaires comme prévu dans les règles de conduite de l'école. Celles-ci seront choisies après l'analyse de la situation, en tenant compte des besoins du jeune et de la gravité de ses gestes.

Suivi

Une relance est faite après quelques jours auprès de la victime afin de s'assurer du retour de son sentiment de bien-être et de sécurité à l'école. L'intervenant s'assure également que les gestes d'intimidation ou de violence ont cessé.

MOYENS POUR SIGNALER UNE SITUATION

Lorsque que vous êtes victime d'une situation d'intimidation ou de violence, que vous en êtes témoin ou que votre enfant vous rapporte être victime, **il est important de dénoncer la situation à un membre du personnel de l'école** afin que des actions soient immédiatement entreprises pour lui venir en aide. La personne qui reçoit la dénonciation transmettra la situation à l'éducatrice de l'école qui documentera la plainte, investiguera, fera les interventions et posera les actions nécessaires. Elle fera par la suite le suivi avec la direction.

Vous pouvez aussi obtenir de l'assistance auprès de la personne désignée par le Centre de services scolaire:

M. Jonathan Nault, secrétaire général du Centre de services scolaire De La Jonquière,
au 418-542-7551 poste 4302

Pour signaler une situation dans le transport scolaire:

M. Alain Doré, directeur de l'école le Tandem au 418-547-2619 ou 418-547-2681 poste 3625

Nous nous engageons à assurer la confidentialité de toute situation déclarée et à apporter du soutien aux victimes, aux témoins et aux auteurs de violence ou d'intimidation.